

VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE -- Circulation et stationnement – Circulation et stationnement interdits rue Arthur Bourdin le 24 février 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise BTP LOIGET LONCHAMPT afin d'interdire la circulation et le stationnement, rue Arthur Bourdin le lundi 24 février 2025 pour les travaux de bétonnage et le stationnement d'un camion pompe sur la chaussée,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation et de stationnement

Lundi 24 février 2025, de 6 h 00 à 11 h 00, la circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule :

- rue Arthur Bourdin : entre la rue des Epinettes et la rue de la Sablière.

Les véhicules seront déviés par :

- rue des Epinettes
- rue Général Girod
- boulevard Pasteur
- rue de la Sablière.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

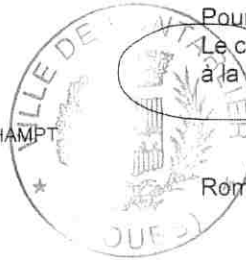
.../...

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 21 février 2025

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. BTP LOIGET LONCHAMPT
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué
à la Citoyenneté,

Remuald VIVOT